

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 05 juin 2026

Délibération N°24

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	14
Présents:	10

L'an deux mil vingt-six, le 05 du mois de juin à 09 Heures 00,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	3
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	0

Date de convocation du Conseil Municipal 29/05/2026

Présents : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – GONFRERE Cyril – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - - Mme BURIONI Johanna

Absents avec procuration : MERCADIER PETIT Sylvie - BARRES Claire - REY Alexandra M BELLAVIA Ignazio

Absent non excusé :

Secrétaire : MME BURIONI Johanna

OBJET : Création d'un emploi non permanent de rédacteur pour accroissement temporaire de l'activité

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 09 heures

M. le Maire donne la parole à M. le premier adjoint qui expose la proposition de création d'un emploi non permanent :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la vacance du poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet (24h hebdomadaires) suite à la démission de l'agent en date du 1^{er} avril 2026 associée à la prolongation de l'arrêt maladie de la secrétaire générale de Mairie titulaire ;

Il est proposé la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 01/07/2026 au 30/11/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant de gestion administratif polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'ADOPTER la création d'un emploi non permanent de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- de DONNER tout pouvoir à M. le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

